



REPORT DU PAIEMENT DE L'AIDE SOCIALE LEGALE PAR LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

LES COURRIERS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE ET DES FÉDÉRATIONS MOBILISÉES

Un grand nombre d'établissements ont reçu les **courriers-types** dans lesquels le Président du Conseil départemental de l'Essonne propose un étalement sur six ans du règlement des factures d'hébergement en attente concernant les personnes relevant de l'aide sociale, ainsi que les enfants confiés au titre de la protection de l'enfance.

Les fédérations se sont rapidement mobilisées. Vous trouverez également dans ce dossier **les courriers de la coordination interfédérale** adressés au Président du Conseil départemental, à l'ARS IdF et au Préfet de l'Essonne depuis le 12 janvier 2016.

1. Courrier-type du Président du Conseil départemental de l'Essonne **aux établissements PA-PH de décembre 2015** en date du 28.12.2015.
2. Courrier-type du Président du Conseil départemental de l'Essonne **aux établissements ASE de décembre 2015** en date du 23.12.2015.
3. Courrier de réponse des fédérations mobilisées au **Président du Conseil départemental de l'Essonne** en date du 12.01.2016
4. Courrier de réponse des fédérations mobilisées au **Préfet de l'Essonne** en date du 12.01.2016
5. Courrier de réponse des fédérations mobilisées au Directeur général de **l'ARS Ile-de-France** en date du 12.01.2016
6. **Deuxième courrier du Président du Conseil départemental** de l'Essonne suite à la médiatisation des éléments fournis dans les courriers du 15.01.2016.
7. **Troisième courrier du Président du Conseil départemental** de l'Essonne invitant les fédérations, associations, établissements et services à une réunion d'information le 4 février en date du 27.01.2016.
8. **Courrier de la coordination interfédérale** en réponse à l'invitation à la rencontre du 04 février en date du 02.02.2016
9. **Réponse du Président du Conseil départemental à la coordination interfédérale** en date du 03.02.2016



Le Président
du Conseil départemental

Evry, le 28 DEC. 2015

Monsieur le Directeur,

Votre établissement accueille des usagers bénéficiant de l'aide sociale légale, financée par le Conseil départemental de l'Essonne, et à cet effet, vous adressez chaque mois à mes services les factures d'hébergement correspondantes.

Je vous informe par la présente que le Département de l'Essonne n'est malheureusement pas en mesure de procéder au paiement des factures actuellement en attente concernant votre établissement (soit un montant de -- euros au 20 novembre 2015).

Ayant été élu à la Présidence du Conseil départemental de l'Essonne le 2 avril dernier, j'ai souhaité disposer d'une analyse indépendante de la situation de notre collectivité avant d'engager notre programme d'action.

Cet audit a été réalisé par un Cabinet expert et indépendant. Ses conclusions ont été présentées et débattues lors de la séance plénière du 28 septembre dernier afin que l'ensemble des élus aient pleinement conscience de la situation.

Comme tous les Départements, nous sommes enserrés dans une augmentation constante des dépenses obligatoires (solidarités, collèges, routes) dont certaines (les dépenses de solidarité) augmentent fortement chaque année et une réduction forte de nos ressources, notamment les dotations de l'Etat.

A cela s'ajoute pour le Département de l'Essonne une dette très lourde de près d'un milliard d'euros (avec des emprunts toxiques pour le SDIS).

Ces éléments ne sont hélas pas les seuls que l'audit a mis en lumière : en effet, celui-ci a révélé que le budget primitif 2015 voté par la majorité précédente ne permettait pas d'honorer les engagements du Département sur toute l'année 2015.

Au fil des années écoulées, et vous en avez peut-être déjà été victime, le paiement des factures mais aussi des dépenses de tarification des établissements d'hébergement était de plus en plus différé et reporté sur l'exercice suivant, sans être rattaché et donc imputé, comme l'impose la loi, à l'exercice dont elles relèvent.

Le courrier doit être adressé
à Monsieur le Président
du Conseil départemental

Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 Evry cedex

Tél. : 01 60 91 91 91
Fax : 01 60 91 91 77

essonne.fr

Cette « dette » s'élève aujourd'hui à 108 M€. Cette somme considérable, qui représente près de 10 % des dépenses de fonctionnement du Département, n'est pas inscrite au BP 2015 ; elle n'a donc pas été financée par les recettes qui doivent la couvrir, ni passées en « provision » comme dette fournisseur.

Il est inenvisageable de poursuivre dans cette voie et de continuer cette « cavalerie » budgétaire.

Devant cette situation d'insécurité budgétaire, j'ai saisi Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France ainsi que Monsieur le Préfet de l'Essonne afin de leur proposer de valider une méthode et un plan d'apurement de ce passif et de cette dette fournisseur.

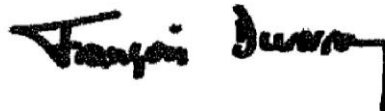
Cette proposition porte sur un protocole entre chaque établissement prévoyant le paiement des sommes dues et constatées à la clôture de l'exercice 2015, avec un échéancier étalé sur 6 ans ; les sommes dues étant bien sûr majorées des intérêts légaux en vigueur.

Cette solution vient d'être validée, dans son principe, par la Chambre Régionale des Comptes et par le contrôle de légalité, nous vous proposons donc de la mettre en œuvre par la signature d'un protocole, le paiement annuel sera garanti par une affectation à due concurrence de ressources de la collectivité.

Je tenais à vous faire part sans délai, de cette situation préjudiciable tant pour votre activité, votre établissement, que pour le Département de l'Essonne.

Je regrette tout comme vous cette situation que je souhaite régler. Dès réception de votre réponse à une proposition d'une mise en place d'un règlement étalé des sommes dues, je vous ferai parvenir, si vous en êtes d'accord, un projet de protocole pour régler cette problématique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, reading 'François Durovray'. The signature is stylized, with a long horizontal stroke at the end of the last name.

François Durovray



Le Président
du Conseil départemental



Evry, le 23 DEC. 2015

Madame la Présidente,

Vous accueillez au sein de votre établissement financé par le Conseil départemental de l'Essonne, des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance, et à cet effet, vous adressez chaque mois à mes services les factures d'hébergement correspondantes.

Je vous informe que le Département de l'Essonne n'est malheureusement pas en mesure de procéder au paiement des factures actuellement en attente concernant votre Etablissement. Le montant des factures reçues s'élève à au 08 décembre 2015.

Ayant été élu à la Présidence du Conseil départemental de l'Essonne le 2 avril dernier, j'ai souhaité disposer d'une analyse indépendante de la situation de notre collectivité, avant d'engager notre programme d'action.

Cet audit a été réalisé par un Cabinet expert et indépendant. Ses conclusions ont été présentées et débattues lors de la séance plénière du 28 septembre dernier afin que l'ensemble des élus aient pleinement conscience de la situation.

Comme tous les Départements, nous sommes enserrés dans une augmentation constante des dépenses obligatoires (solidarités, collèges, routes) dont certaines (les dépenses de solidarité) augmentent fortement chaque année et une réduction forte de nos ressources, notamment les dotations de l'Etat.

A cela s'ajoute pour le Département de l'Essonne une dette très lourde de près d'un milliard d'euros (avec des emprunts toxiques pour le SDIS).

Ces éléments ne sont hélas pas les seuls que l'audit a mis en lumière : en effet, celui-ci a révélé que le budget primitif 2015, voté par la majorité précédente, ne permettait pas d'honorer les engagements du Département sur toute l'année 2015.

Au fil des années écoulées, et vous en avez peut-être déjà été victime, le paiement des factures, mais aussi des dépenses de tarification des établissements d'hébergement était de plus en plus différé et reporté sur l'exercice suivant, sans être rattaché et donc imputé, comme l'impose la loi, à l'exercice dont elles relèvent.

Le courrier doit être adressé
à Monsieur le Président
du Conseil départemental

Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 Evry cedex

Tél. : 01 60 91 91 91
Fax : 01 60 91 91 77

essonne.fr

Cette « dette » s'élève aujourd'hui à 108 M€. Cette somme considérable, qui représente près de 10 % des dépenses de fonctionnement du Département, n'est pas inscrite au BP 2015 ; elle n'a donc pas été financée par les recettes qui doivent la couvrir, ni passées en « provision » comme dette prestataire.

Il est inenvisageable de poursuivre dans cette voie et de continuer cette « cavalerie » budgétaire.

Devant cette situation d'insincérité budgétaire, j'ai saisi Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France ainsi que Monsieur le Préfet de l'Essonne afin de leur proposer de valider une méthode et un plan d'apurement de ce passif et de cette dette prestataire, afin d'éviter la mise sous tutelle de notre collectivité.

Cette proposition porte sur un protocole entre chaque établissement et le Conseil départemental prévoyant le paiement des sommes dues et constatées à la clôture de l'exercice 2015, avec un échéancier étalé sur un maximum 6 ans ; les sommes dues étant bien sûr majorées des intérêts légaux en vigueur.

Cette solution vient d'être validée, dans son principe, par la Chambre Régionale des Comptes et par le contrôle de légalité, nous vous proposons donc de la mettre en œuvre par la signature d'un protocole étant précisé que le paiement annuel sera garanti par une affectation à due concurrence de ressources de la collectivité.

Je tenais à vous faire part sans délai, de cette situation préjudiciable tant pour votre établissement que pour le Département de l'Essonne.

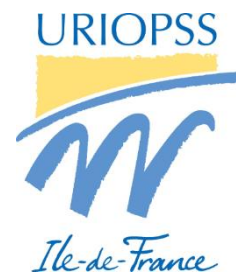
Je regrette tout comme vous cette situation que je souhaite régler et vous propose donc de mettre en place un protocole de règlement échelonné de votre créance. Dès réception de votre réponse, je vous ferai parvenir, si vous en êtes d'accord, un projet de protocole pour régler cette situation difficile.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes salutations distinguées.



François DUROVRAY

PJ : copie du courrier adressé au directeur général de l'association et au Directeur de l'établissement ou service.



Paris, le 12 janvier 2016

Monsieur François Durovray
Président du Conseil
départemental de l'Essonne
Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 EVRY CEDEX

Monsieur le Président,

Nos fédérations ont été saisies par leurs adhérents du courrier que vous leur avez adressé le 28 décembre dernier, annonçant l'impossibilité pour le Département d'honorer sans report les factures d'hébergement en attente concernant les personnes relevant de l'aide sociale, ainsi que les enfants confiés au titre de la protection de l'enfance. En outre, nous venons d'apprendre que les factures 2015 en attente au titre de l'APA et de la PCH ne peuvent pas davantage être honorées sans délai.

Il s'agit d'atteintes graves et supplémentaires portées aux publics fragiles comme aux enfants en danger de votre département, mais aussi aux associations gestionnaires d'établissements, qui subissent déjà avec difficulté plusieurs mesures de restriction d'ordre fiscal (versement transport par exemple) et tarifaire (gel des crédits annoncé dans l'OAED 2016).

Il semble que les montants que vous mentionnez dans les courriers du 28 décembre (108M€ au total) ne correspondent pas toujours aux sommes effectivement dues par le Département, une partie ayant déjà été versée aux gestionnaires : il conviendrait donc que vos services vérifient ces éléments.

Le protocole que vous proposez, en vue d'étaler le paiement des sommes sur six années, revient à demander aux gestionnaires d'établissements de supporter le poids de la dette du Département. Une telle option serait lourdement préjudiciable pour les associations, qui ne disposent pas de la trésorerie nécessaire pour couvrir un tel délai, mais aussi pour les personnes vulnérables relevant de l'aide sociale et pour les enfants placés, que les établissements pourraient ne plus avoir les moyens d'accueillir. Au regard de ces conséquences, comme au regard du droit, votre proposition ne nous semble pas acceptable.

Vous indiquez que « *le budget primitif 2015 voté par la majorité précédente ne permettait pas d'honorer les engagements du Département sur toute l'année 2015* ». Cela ne nous semble pas expliquer le défaut de paiement du Département. En effet, le Code Général des collectivités territoriales définit les modalités de l'adoption tant du budget primitif, faisant état des prévisions initiales, que des décisions modificatives et du budget supplémentaire, actualisant tout au long de l'année les prévisions initiales du budget primitif. En outre, c'est le compte administratif du Département, qui devra être approuvé par votre assemblée en 2016, qui constatera éventuellement un excédent ou un déficit à reporter au budget de l'exercice suivant (budget primitif 2017).

Par ailleurs, le Code de l'action sociale et des familles (article L.121-5) prévoit que les prestations légales d'aide sociale à la charge du département dans lequel les bénéficiaires ont leur domicile de secours, ont un caractère obligatoire. Ainsi, le contrôle budgétaire exercé via le Préfet par la Chambre régionale des comptes peut conduire à inscrire d'office les dépenses correspondantes au budget de la collectivité si elles n'y sont pas inscrites, proposant s'il y a lieu la création de ressources ou la diminution de dépenses facultatives destinées à couvrir la dépense obligatoire (*Conseil d'Etat, 10 février 1988, Commune de Brives-Charensac c/Arnaud*). Aussi, nous souhaiterions avoir connaissance des avis écrits du Préfet et de la Chambre régionale des comptes que vous évoquez dans votre courrier (n'ayant pas trouvé d'avis publié sur le site internet de la CRC), afin de comprendre les raisons pour lesquelles l'inscription d'office n'a pas été décidée, point sur lequel nous interrogeons également le Préfet.

Compte tenu des conséquences potentiellement graves pour les ressortissants de votre Département (difficulté d'accueil des personnes vulnérables et des enfants essonniens en danger voire maltraités, cessation de paiement des salaires voire suppression d'emplois dans les établissements en trop grande difficulté de trésorerie...), nous pensons en alerter les maires essonniens, premiers compétents en matière d'instruction des demandes d'aide sociale, ainsi que le Parquet et les magistrats de la jeunesse.

En outre, nos adhérents sont susceptibles de saisir les tribunaux compétents, le cas échéant en référé provision, et nous les accompagnerons dans cette démarche.

Nous souhaiterions vous rencontrer afin d'échanger plus avant et d'examiner avec vous les possibilités de résolution de cette situation très grave, mais aussi d'obtenir des engagements sur le paiement de l'aide sociale légale et des autres prestations en 2016.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

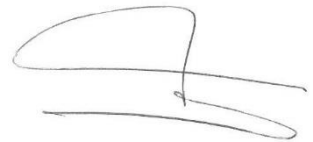
Patrick Doutreligne
Président UNIOPSS

A stylized, cursive signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

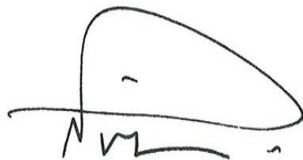
Yves-Jean Dupuis
Directeur général FEHAP

A simple, vertical signature in black ink, resembling a stylized 'Y' or a single vertical stroke with a small hook at the bottom.

Maryse Lépée
Présidente URIOPSS IDF

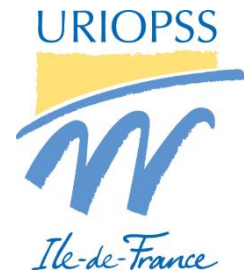
A cursive signature in black ink, featuring a large, rounded initial 'M' followed by several loops and a long horizontal stroke.

Antoine Perrin
Délégué régional FEHAP IDF

A cursive signature in black ink, starting with a large, rounded initial 'A' followed by several loops and a long horizontal stroke.

Claude Martin
Président UNA IDF

A cursive signature in black ink, featuring a large, rounded initial 'C' followed by several loops and a long horizontal stroke.



Paris, le 12 janvier 2016

Monsieur Bernard Schmeltz
Préfet de l'Essonne
Boulevard de France
91000 EVRY

Monsieur le Préfet,

Nos fédérations ont été saisies par leurs adhérents du courrier adressé le 28 décembre dernier par le Président du Conseil Départemental de l'Essonne, leur annonçant l'impossibilité pour le Département d'honorer sans report les factures d'hébergement en attente concernant les personnes relevant de l'aide sociale et les enfants confiés au titre de la protection de l'enfance (108 millions d'euros au total, sous réserve de vérification car nos adhérents nous indiquent qu'une partie de ces sommes aurait déjà été versée par le Département). En outre, nous venons d'apprendre que les factures 2015 en attente au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap ne peuvent pas davantage être honorées sans délai.

Il s'agit d'atteintes graves et supplémentaires portées aux publics fragiles et aux enfants en danger du département, mais aussi aux associations gestionnaires d'établissements, qui subissent déjà avec difficulté plusieurs mesures de restriction d'ordre fiscal et tarifaire.

Vous trouverez ci-après copie du courrier-type adressé par le Département aux établissements accueillant des ressortissants essonniers sur l'ensemble du territoire national, et copie du courrier que nous avons adressé en réponse au Président du Conseil départemental.

Comme vous le constaterez, il est indiqué dans le courrier du Département que vous avez validé le principe d'un étalement sur six années du paiement aux établissements des sommes dues au titre de l'aide sociale pour l'année 2015, avant même la clôture des comptes et le vote du compte administratif.

Nous nous étonnons de cette assertion et souhaiterions connaître précisément votre position sur cette situation tant humaine que financière.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

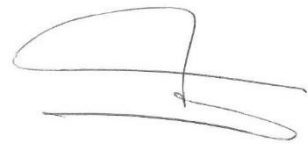
Patrick Doutreligne
Président UNIOPSS



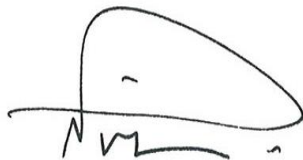
Yves-Jean Dupuis
Directeur général FEHAP



Maryse Lépée
Présidente URIOPSS IDF



Antoine Perrin
Délégué régional FEHAP IDF



Claude Martin
Président UNA IDF



PJ :

1. Courrier type adressé par le Président du Conseil départemental aux établissements
2. Notre courrier adressé au Président du Conseil départemental



Paris, le 12 janvier 2016

Agence Régionale de Santé Ile-de-France
Monsieur Christophe DEVYS
Directeur Général
35 Rue de la Gare
75935 PARIS CEDEX 19

Monsieur le Directeur Général,

Nos fédérations ont été saisies par leurs adhérents du courrier adressé le 28 décembre dernier par le Président du Conseil départemental de l'Essonne, leur annonçant l'impossibilité pour le Département d'honorer sans report les factures d'hébergement en attente concernant les personnes relevant de l'aide sociale et les enfants confiés au titre de la protection de l'enfance (108 millions d'euros au total, sous réserve de vérification car nos adhérents nous indiquent qu'une partie de ces sommes aurait déjà été versée par le Département). En outre, nous venons d'apprendre que les factures 2015 en attente au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap ne peuvent pas davantage être honorées sans délai. Les établissements impactés étant ceux qui accueillent des ressortissants essonnais, ils sont nombreux et implantés sur l'ensemble du territoire national.

Il s'agit d'atteintes graves et supplémentaires portées aux publics fragiles du département, mais aussi aux associations gestionnaires d'établissements, qui subissent déjà avec difficulté plusieurs mesures de restriction d'ordre fiscal et tarifaire.

Vous trouverez ci-après copie du courrier-type adressé par le Département aux établissements accueillant des ressortissants essonnais, et copie du courrier que nous avons adressé en réponse au Président du Conseil départemental.

Nous tenions à vous alerter de cette démarche de l'Essonne, qui ne sera pas sans impact pour les établissements que vous financez en totalité ou en partie (augmentation prévisible des jeunes adultes maintenus dans les établissements pour enfants dont l'orientation en foyer pourrait être rendue plus difficile, défaut de trésorerie dans les EHPAD, etc.)

Espérant que vous pourrez agir sur cette situation, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations respectueuses.

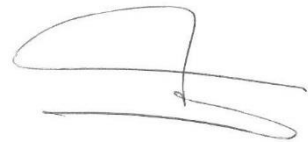
Patrick Doutreligne
Président UNIOPSS



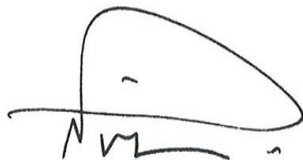
Yves-Jean Dupuis
Directeur général FEHAP



Maryse Lépée
Présidente URIOPSS IDF



Antoine Perrin
Délégué régional FEHAP IDF



Claude Martin
Président UNA IDF



PJ :

1. Courrier type adressé par le Président du Conseil départemental aux établissements
2. Notre courrier adressé au Président du Conseil départemental



Le Président
du Conseil départemental

Evry, le 15 janvier 2016

Madame, Monsieur,

Un article paru dans le Monde daté du 13 janvier 2016 a fait état de fausses informations qui ont ensuite été largement relayées par les médias. Ces informations erronées ont pu susciter votre inquiétude. C'est pourquoi je tiens à apporter les précisions suivantes :

Depuis des années, nos prédécesseurs n'inscrivaient pas les budgets nécessaires pour faire face aux dépenses des établissements comme le vôtre.

Au fil des ans, la dette à l'égard de vos établissements s'est accrue atteignant 108 M€ en 2015, risquant de fragiliser gravement vos structures.

Pour faire face à cette situation inédite, le budget 2016 que je soumettrai à l'Assemblée départementale propose un effort sans précédent.

Ce budget sera sincère : Il prévoit les crédits nécessaires au paiement des 12 mois de prestations de l'année. Ainsi, les paiements ne seront pas interrompus en août ou septembre comme en 2015 pour certains d'entre vous. Ce budget prévoit en plus un rattrapage de la cavalerie budgétaire. 15 M€ seront inscrits pour y faire face. En clair, cela signifie que nous paierons 13 mois sur 12.

Au terme de l'année 2016, le compte débiteur du département de l'Essonne dans vos livres sera inférieur à ce qu'il était fin 2015 alors que l'intégralité des prestations 2016 auront été acquittées. C'est donc à une amélioration de votre trésorerie que nous procédons.

Les responsabilités que vous exercez sont essentielles pour le bien vivre ensemble et pour la solidarité entre les générations. Vous êtes en première ligne pour assurer cette mission fondamentale et mon objectif est précisément de vous garantir le paiement intégral des prestations que vous délivrez. C'est une obligation autant légale que morale.

Je regrette donc que certains aient donné une publicité erronée de mon précédent courrier aux fins de créer une polémique et de diffuser des informations contraires aux intentions de notre majorité.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Bien à vous,


François DUROVRAY

Le courrier doit être adressé
à Monsieur le Président
du Conseil départemental

Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 Évry cedex

Tél. : 01 60 91 91 91
Fax : 01 60 91 91 77

essonne.fr

Le Président
du Conseil départemental

A l'attention de Mesdames et Messieurs les
Présidents et Directeurs des Fédérations et
Etablissements sociaux et médico-sociaux
de l'Essonne

Evry, le 27 janvier 2016

Madame, Monsieur,

Lors de sa séance du 25 janvier dernier, l'Assemblée départementale a adopté le budget primitif 2016. Ce budget prévoit les crédits nécessaires au paiement des 12 mois de prestations de l'année 2016 pour les établissements sociaux et médico-sociaux. Ainsi, dès cette année, la situation de votre établissement va s'en trouver, tant d'un point de vue budgétaire que de trésorerie, améliorée.

Pour l'exercice 2016 et les suivants, les factures seront donc acquittées sans délai.

En complément, une enveloppe budgétaire a été inscrite pour résorber les factures de l'année 2015 qui n'ont pu être payées. Le Département réduira donc ainsi sa dette à votre égard.

Comme je m'y étais engagé, je souhaite vous présenter les conditions et les modalités de mise en œuvre de ce dispositif, aussi ai-je le plaisir de vous convier à une réunion le :

jeudi 4 février 2016 à 14 heures
Hôtel du Département – Salle Michel Conte – 6^{ème} étage
Boulevard de France
91012 EVRY Cédex

Je vous remercie de confirmer votre participation à la Direction générale adjointe aux solidarités :

- Flore Satarad - fsatarad@cg91.fr
- Maryse Ghidini - mghidini@cg91.fr

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

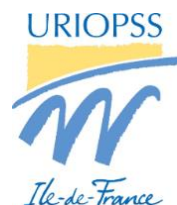
Bien à vous,
François Durovray

François Durovray

Le courrier doit être adressé
à Monsieur le Président
du Conseil départemental

Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 Evry cedex

Tél. : 01 60 91 91 91
Fax : 01 60 91 91 77



Paris, le 2 février 2016

Monsieur François Durovray
Président du Conseil
départemental de l'Essonne
Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 EVRY CEDEX

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de votre invitation à la réunion du 4 février au cours de laquelle vous envisagez de présenter aux organismes, associations et fédérations, les conditions et les modalités de mise en œuvre de votre dispositif de règlement de la crise.

Cependant, vos courriers des 28 décembre 2015 et du 15 janvier 2016, adressés à la quasi-totalité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) habilités à l'aide sociale de votre département et d'autres départements de France métropolitaine accueillant des Essonnais, ont suscité une vive et grande émotion. Cette situation a conduit les associations avec leurs fédérations à envisager une journée d'action le 8 février prochain.

Nous déplorons la brutalité de votre annonce et souhaiterions revenir à l'esprit de la Charte d'engagements réciproques signée entre l'Etat, le Mouvement associatif et les collectivités territoriales représentées notamment par l'Assemblée des Départements de France.

La réunion publique du 4 février à laquelle vous nous conviez ainsi que les présidents et les directeurs d'associations et à laquelle nous assisterons, ne nous paraît pas favoriser et réunir les conditions nécessaires à l'indispensable dialogue et à la résolution de la crise.

C'est pourquoi nous sollicitons, Monsieur le Président, une réunion de travail dans une configuration plus restreinte associant chacune de nos fédérations.

Nous souhaitons que soient pris en compte d'ores et déjà les éléments suivants :

- la formulation de propositions de principe conformes au droit, s'agissant de dépenses obligatoires ;
- le respect des délais légaux en matière de paiement de l'aide sociale dès janvier 2016 ;
- l'apurement des factures 2015 dans des délais acceptables pour les créanciers ;
- la prise en charge des surcoûts induits par les retards de paiement pour les associations (agios, garanties d'emprunt, intérêts induits...).

Mesurant avec vous toute la gravité de la situation pour les personnes adultes et enfants accompagnées, les associations et leurs établissements et services, nous souhaitons vous rencontrer le plus rapidement possible dans la configuration mentionnée plus haut et sommes à cet effet à votre disposition.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération.

ADESSADOMICILE

Odile Lallemand, Déléguée régionale Ile-de-France

CHEMEA

Catherine Cadot, Présidente

FEGAPEI SYNEAS

Catherine De Lafarge, Déléguée régionale Ile-de-France
Frédéric Dos, Délégué régionale Ile-de-France
Serge Raguideau, Délégué régionale Ile-de-France

FEHAP Ile-de-France

Antoine Perrin, Délégué régional Ile-de-France

FNARS Ile-de-France

Martine Théaudière, Présidente

MUTUALITÉ FRANCAISE Ile-de-France

Jean-Paul Collard, Directeur régional Ile-de-France

UDES

Hugues Vidor, Président

UNA Ile-de-France

Claude Martin, Président

URAPEI Ile-de-France

Elisabeth Chancerel, Présidente

URIOPSS Ile-de-France

Maryse Lépée, Présidente

Copie :

Monsieur le Préfet de l'Essonne

Monsieur le Directeur général de l'ARS Ile-de-France



Le président
du Conseil général

Evry, le - 3 FEV. 2016

Monsieur le Délégué régional,

Par lettre du 2 février 2016, vous sollicitez une réunion de travail dans une configuration plus restreinte que la rencontre du 4 février 2016 avec l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux de l'Essonne.

Comme vous le soulignez, j'ai tenu informé tous les établissements sociaux et médico-sociaux de la situation constatée pour le paiement des factures 2015, par lettres des 28 décembre 2015 et 15 janvier 2016.

L'Assemblée départementale du 25 janvier dernier a adopté le budget primitif 2016.

C'est pourquoi j'ai décidé de rencontrer l'ensemble des établissements le 4 février afin de communiquer et échanger sur les solutions permettant de garantir le paiement de l'intégralité des factures 2016 et d'une partie des factures 2015.

Je vous invite donc à participer à cette réunion du 4 février.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Délégué régional, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour : us,

François Durovray

Le courrier doit être adressé
à Monsieur le Président
du Conseil général

Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 Évry cedex

Tél. : 01 60 91 91 91
Fax : 01 60 91 91 77

essonne.fr